



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°90/2025
D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE**

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu la requête en date du 26 septembre 2025 par laquelle la société FINAY 8 impasse de l'Artisanat 67110 GUNDERSHOFFEN sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public pour la pose d'une benne sur le trottoir devant le 6 rue Rohan à 67230 BENFELD dans le cadre des travaux de ravalement de façades et de réfection de la toiture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

ARRETE

ARTICLE 1er – Le bénéficiaire est autorisée à occuper le domaine public qui sera matérialisé par la mise en place d'une benne sur le trottoir au droit de la maison 6 rue Rohan à 67230 BENFELD du

Mercredi 8 octobre 2025 au vendredi 7 novembre 2025

ARTICLE 2 – La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

ARTICLE 3 – La pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique.

ARTICLE 4 – La signalisation est à la charge du pétitionnaire. Le pétitionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas endommager la voirie lors de l'installation de la benne.

ARTICLE 5 – La bénéficiaire devra s'acquitter d'un droit de place pour l'occupation du domaine public selon la délibération du 4 novembre 2024.

ARTICLE 6 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et l'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Société FINAY

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 30 septembre 2025
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

